

# Conseil UFR ARSH 8 avril 2025

---

---

## **-Présents :**

Clément CHILLET, Véronique BEAULANDE-BARRAUD, Christophe CAPUANO, Naima GHERMANI, Marie GISPERT, Nicolas MATHIEU, Ilaria TADDEI, Anne LEMONDE, Laura PEAUD, Elise PETIT, Noémie DUTILLEUL, Fanny MASSET, Coraline MORA, Mélissa PELISSON, Camille BADOY, Clémence BERIO, Malo GUIDETTI, Paul FRAISSE, Maïa ISNARD, Basile PRICOT, Maud VIGNERON BERLANDIS

## **Excusés et représentés :**

Martin WREDE, Thomas BOCCON-GIBOD, Marie DEMEILLIEZ, Luc RENAUT, Martine KOHLY (excusée)

# Ordre du jour :

---

- Point sur les vœux ParcoursSup
- ~~-- Point sur l'auto-évaluation~~
- Présentation de la réforme des concours
- Présentation de la réforme d'accès aux études de santé
- Questions diverses

# Point sur les candidatures

---

|                                     | 2025        | 2024        |              |
|-------------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Philosophie                         | 487         | 410         | 18,78        |
| Philosophie L.AS                    | 191         | 172         | 11,05        |
| <i>Philo total sans doublonnage</i> | <i>565</i>  | <i>494</i>  | <i>14,37</i> |
| DL Philo-LC                         | 122         | 181         | -32,60       |
| DL Philo-LM                         | 219         | 280         | -21,79       |
| <b>Philosophie total</b>            | <b>906</b>  | <b>955</b>  | <b>-5,13</b> |
|                                     |             |             |              |
| Histoire                            | 1137        | 1189        | -4,37        |
| Histoire L.AS                       | 187         | 225         | -16,89       |
| <i>Histoire sans doublonnage</i>    | <i>1200</i> | <i>1282</i> | <i>-6,40</i> |
| DL Histoire LC                      | 120         | 112         | 7,14         |
| <b>Histoire total</b>               | <b>1320</b> | <b>1394</b> | <b>-5,31</b> |

|                                         |             |             |               |
|-----------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| <b>Histoire de l'art et archéologie</b> | <b>912</b>  | <b>972</b>  | <b>-6,17</b>  |
| HAA L.AS                                | 171         | 234         | -26,92        |
| <i>HAA sans doublonnage</i>             | <i>912</i>  | <i>972</i>  | <i>-6,17</i>  |
|                                         |             |             |               |
| Musicologie                             | 307         | 366         | -16,12        |
| Musicologie L.AS                        | 90          | 124         | -27,42        |
| <i>Musicologie sans doublonnage</i>     | <i>342</i>  | <i>408</i>  | <i>-16,18</i> |
| DL Physique-Musicologie                 | 165         | 166         | -0,60         |
| <b>Musicologie total</b>                | <b>507</b>  | <b>574</b>  | <b>-11,67</b> |
|                                         |             |             |               |
| <b>SHA</b>                              | <b>1142</b> | <b>1102</b> | <b>3,63</b>   |

| Parcours                                                     | Nb candidatures<br>finalisées 2025 | Nb candidatures<br>confirmées 2024 | Nb candidatures<br>2023 |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| M1 - Histoire appliquée : société, environnement, territoire | 81                                 | 62                                 | 45                      |
| M1 - Histoire, cultures, politique, échanges internationaux  | 192                                | 125                                | 99                      |
| M1 - Sciences de l'antiquité                                 | 33                                 | 33                                 | 18                      |
| M1 - Histoire, Techniques et Théories des arts visuels       | 47                                 | 46                                 | 40                      |
| M1 - Musées, expositions, patrimoines                        | 143                                | 135                                | 85                      |
| M1 - Sciences de l'Antiquité                                 | 25                                 | 8                                  | 14                      |
| M1 - Philosophie ancienne et sciences de l'antiquité         | 12                                 |                                    |                         |
| M1 - Philosophie de la cognition                             | 34                                 | 19                                 | 16                      |
| M1 - Philosophie et histoire de la philosophie               | 85                                 | 73                                 | 65                      |
| +30%                                                         | 652                                | 501                                | 382                     |

# Présentation de la réforme des concours

---

- ▶ La réforme reprend quasiment à l'identique le décret validé par le Conseil d'État en juillet dernier. Elle concernera le premier degré, le second degré ainsi que les CPE, avec un concours accessible dès la licence (L3). Les lauréats devront valider un master pour être titularisés.
- ▶ Création d'une licence Professorat des écoles (LPE). Cette nouvelle licence remplacera les PPPE, et ses étudiants seront dispensés des épreuves d'admissibilité du CRPE

---

## Principes généraux :

- formation des enseignants 1<sup>er</sup> 2<sup>nd</sup> degré et CPE sur 5 ans. Maintien d'un master EE (enseignement et éducation) ;
- passage du concours en 3<sup>e</sup> année de L ;
- titulaires de la L et lauréats du concours sont admis en M1 comme étudiants stagiaires, effectuent un stage d'observation et pratique accompagnée (et non plus en responsabilité), 1400 € ; les M2 sont fonctionnaires stagiaires, ils ont un mi-temps e responsabilité, salaire de 1800 €. Ensuite service de 4 ans minimum.

## **Programmes :**

### **Histoire-géographie :**

Le programme a été établi en fonction des principaux enseignements dispensés en licence et des principaux enseignements présents dans tous les programmes d'histoire et de géographie du secondaire. Il reste identique d'une année sur l'autre.

#### **Histoire ancienne**

- La Grèce classique
- **Rome : République et Empire**

#### **Histoire médiévale**

- Contacts et conflits en Méditerranée, VIe-XIIIe siècles
- Société, Église et pouvoir politique dans l'Occident médiéval, XIe-XVe siècles

#### **Histoire moderne**

- Première mondialisation, Renaissance, humanisme et réformes, XVe-XVIIe siècles
- L'Europe du XVIIIe siècle, Révolution française et Empire

## **Histoire contemporaine**

- Le XIXe siècle français : économie, société et politique, métropole et colonies (1815-1914)
- Le XXe siècle : guerres mondiales, totalitarismes, génocides, guerre froide, décolonisation

## **Géographie**

Géographie de la population : démographie, distribution spatiale

Géographie de la mondialisation : acteurs, territoires, maritimisation, flux

Géographie de l'environnement : milieux, ressources, risques

Géographie de la France

Géographie de l'Union européenne

Géopolitique : frontières, conflits

Géographie urbaine : populations, dynamiques, activités

Géographie rurale : populations, dynamiques, activités

## **Philosophie :**

Le programme du concours est celui de l'enseignement de la philosophie des classes terminales de la voie générale (BO n°8 du 25 juillet 2019, annexe 1) et de la voie technologique (BO n°8 du 25 juillet 2019, annexe 2).

## **Education musicale et chant choral :**

Pas de programme

Epreuves :

**Deux épreuves d'admissibilité :**

Les épreuves écrites d'admissibilité, *exclusivement disciplinaires*, ont pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat et sa capacité d'analyse à partir de documents.

**Deux épreuves d'admission :**

Les deux épreuves orales d'admission consistent en un exposé disciplinaire suivi d'un échange avec le jury et un entretien de motivation. Elles permettent d'évaluer les qualités d'expression et de clarté du candidat, ainsi que sa capacité d'interaction avec le jury, mais aussi son sens du service public.

→ Modules de préparation en L3 : familiarisation et entraînement avec les épreuves du concours; pour l'histoire-géographie, remise en perspective des cours suivis avec les orientations des programmes.

## ► Rentrée 2025 :

- mise en place de modules préparatoires aux nouveaux concours pour les étudiants en L3 et en M1 MEEF, souhaitant passer le concours au printemps 2026.

## ► Printemps 2026 :

- coexistence du concours en fin de M2 pour les étudiants entrant en M2 MEEF en septembre 2025 et du nouveau concours en fin de L3.

## ► Rentrée 2026 :

- *ouverture des L1 et L2 de la licence pluridisciplinaire,*
- extinction du M1 MEEF,
- ouverture du nouveau M1 (pour les lauréats des concours en fin L3) et du nouveau M2,
- coexistence du M2 MEEF et du nouveau M2.

## ► Printemps 2027 : coexistence du concours en fin de M2 (pour les étudiants entrant en M1 MEEF en septembre 2025) et du nouveau concours en fin de L3.

## ► Rentrée 2027 :

- extinction du M2 MEEF,
- ouverture de la L3 licence pluridisciplinaire,
- ouverture du nouveau M2,

## ► Printemps 2028 : concours unique en fin de L3.

# Master EE

---

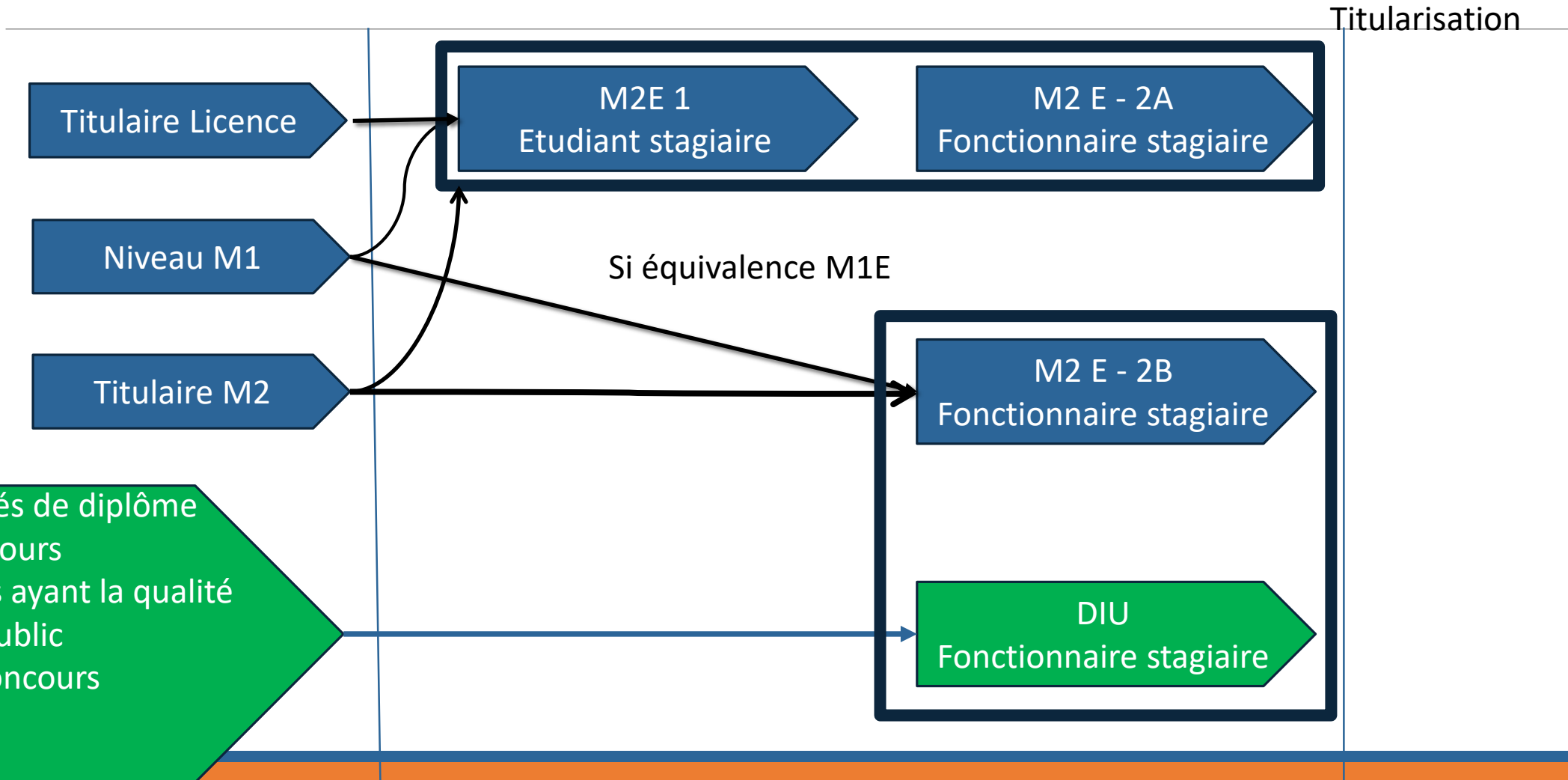
- ▶ La formation comporte des enseignements organisés selon quatre axes qui se complètent et abordent toutes les dimensions de l'acte d'enseigner
  - conception et mise en œuvre des apprentissages ;
  - adaptation à la diversité des élèves et des contextes ;
  - inscription de l'acte d'enseigner dans le cadre du service public d'éducation ;
  - initiation à la recherche et engagement dans une dynamique de développement professionnel continu.
- ▶ Chacun de ces quatre axes se nourrit des savoirs issus de la recherche dans les différents champs et domaines abordés ainsi que des savoirs « en-actes » recourant à l'intervention de praticiens expérimentés.
- ▶ Le cadrage réserve une marge horaire pour adapter la formation au contexte local et à son projet d'établissement.

# Cadrage des formations de master - SD

- ▶ La mention de master « Professorat du second degré » comprend deux parcours :
  - un parcours destiné aux lauréats des concours Bac+3 titulaires d'une licence ;
  - un parcours pour les non-lauréats au concours. (Pour harmoniser avec le 1<sup>er</sup> degré)
- ▶ Les étudiants non lauréats du concours bénéficient d'une année de formation en M1. Ils suivent les mêmes enseignements que les lauréats titulaires d'une licence, mais n'effectuent pas de période de stage et ne touchent pas d'indemnité. Ils bénéficient en revanche de modules de re-préparation au concours.

# Cadrage des formations de master pour les lauréats des concours - SD

| Répartition horaire | Contenus disciplinaires<br>(dont didactique de la discipline)<br>(60%) | Contenus professionnels<br>(40 %) | Total des enseignements (hors stage) | Stage                                                                               |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| M1                  | 350                                                                    | 150                               | 500                                  | 216h (18 x 1/3 x 36)<br>12 semaines observation et pratique accompagnée (1/3 temps) |
| M2                  | 150                                                                    | 150                               | 300                                  | 324h (18 x 1/2 x 36)<br>18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)            |
| TOTAL               | 500                                                                    | 300                               | 800                                  |                                                                                     |



# Réforme de l'accès aux études de santé

---

**Principe envisagé de la réforme :** passage en L.AS intégralement.

**Objectif :** diversifier la provenance des futurs étudiants en médecine ; assurer une poursuite d'étude à ceux qui ne réussissent pas le concours d'entrée en 2<sup>e</sup> année.

**Conséquences :** les étudiants qui s'inscriraient actuellement en PASS doivent être répartis dans les formations qui souhaitent proposer un parcours L.AS avec des capacités d'accueil (éventuellement renforcées). Pour mémoire aujourd'hui : Histoire 30, Histoire de l'art et archéologie : 10, Musicologie : 10, Philosophie : 10.

Point d'attention : les flux non seulement en L1, mais en L2 et 3 (étudiants que généralement nous n'avons pas actuellement).

### **Opportunités :**

- recevoir des étudiants qui choisissent véritablement nos formations pour passer le concours de médecine (et non pas pour le contourner comme c'est le cas actuellement, principalement à cause de capacité d'accueil surdimensionnées en PASS qui ne laissent que quelques étudiants de niveau faible choisir nos L.AS).
- définir les blocs d'UE considérées comme suffisantes pour qu'un étudiant qui a suivi sérieusement une mineure puisse passer en L2 s'il échoue au concours. Intérêt pour redéfinir les équilibres entre les disciplines dans les doubles licences par exemple.

## **Format des maquettes de L1:**

- une partie santé (UEs - S), composée d'environ 25 ETCS
- une partie discipline de la L.AS (UEs- D), composée d'environ 25 ECTS
- une partie interdisciplinaire ou transversale (UEs -T), d'environ 10 ECTS

**Modifications :** UE-S plus importantes qu'actuellement. Point d'attention porté sur les UE-T.

## **Avancée de la réflexion :**

- identifier les UE qui serviraient de blocs pour les UE D
- évaluer l'opportunité et le cas échéant le contenu d'un rattrapage possible pour les étudiants qui continueraient en L2 (options possibles : programme de lecture inter année; option de S3). Position exprimée en bureau : comme pour les prépa, un étudiant qui réussit sa L1 L.AS a les capacités de rattraper le passage en L2, donc pas de dispositif lourd à prévoir.

# Questions diverses

---